



Office Polynésien de l'Habitat

Polynésie française

N° 202211250808 du 25 novembre 2022

DÉCISION

portant délégation de signature à Monsieur Charles NORDHOFF,
Directeur commercial

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT

- VU** la délibération n° 79-22 AT du 1^{er} février 1979 modifiée relative à l'Office Polynésien de l'Habitat ;
- VU** l'arrêté n° 167/CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Office Polynésien de l'Habitat » ;
- VU** l'arrêté n° 1920/CM du 26 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Moana BLANCHARD en qualité de directeur général de l'Office Polynésien de l'Habitat.

DÉCIDE

Charles NORDHOFF

Article 1 : Moana BLANCHARD agissant en qualité de Directeur Général de l'Office polynésien de l'habitat, donne délégation de signature à Monsieur Charles NORDHOFF, Directeur commercial de l'établissement, pour signer au nom du Directeur général et par délégation, les actes liés à l'activité de la Direction commerciale suivants :

- Les bons de commandes pour des dépenses liées à l'activité de la Direction commerciale, hors matériels informatiques, numériques et électroniques, mobiliers et fournitures de bureau n'excédant pas sept millions de francs CFP hors taxes (7 000 000 F CFP HT) ;
- Toutes attestations relevant du service fait et notes explicatives faisant partie du service fait ;
- Les notes de service et correspondances internes à la Direction commerciale ;
- Les bordereaux d'envoi et de transmissions internes et/ou externes ;
- Les devis et les factures pour la vente de kits commerciaux destinés au public ;
- Les ordres de déplacement dans la limite du territoire géographique de la Polynésie française, ainsi que les réquisitions de passages et de bagages y afférents des agents placés sous son autorité ;
- Les congés, permissions exceptionnelles et les heures de délégation des agents placés sous son autorité.

Article 2 : La présente délégation est consentie dans le cadre de l'allègement des circuits de décisions de l'établissement qui doit permettre l'accélération du traitement des opérations. Elle ne soustrait en aucun cas et ne doit

Office Polynésien de l'Habitat

📍 : Rue Afarerii – Pirae – B.P. 1705 – 98 713 Papeete – Tahiti – Polynésie Française
 ☎ : (689) 40 46 36 36 – 📠 : (689) 40 46 36 99 – N° TAHITI 002758 – ✉ : dg@oph.pf

pas compromettre le dialogue et la communication avec la direction générale.

Article 3 : La délégation n° 202206081420 du 08 juin 2022 est abrogée.

Article 4 : La présente décision prend effet le lendemain de sa publication sur le site intranet et avant diffusion sur le site internet de l'établissement.

Fait à Piraé le 25 novembre 2022

Date de publication :

05 DEC. 2022

Le directeur général,


Moana BLANCHARD



The stamp is circular with a blue border. The text inside the border reads 'OFFICE POLYNÉSIE FRANÇAISE' at the top, 'OFFICE POLYNÉSIE DE L'HABITAT' in the center, and 'TAHITI' at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.